

Le FBI remonte une Cyberattaque jusqu'à Abidjan



Le FBI remonte une
Cyberattaque jusqu'à
Abidjan

La Banque centrale des Etats-Unis d'Amérique reçoit sur son système d'information (SI) un flux important de données provenant d'un réseau de machines inconnues. Lorsque les cyberdétectives du Bureau fédéral d'investigation (FBI) essaient de remonter jusqu'à l'origine de l'offensive, ils sont dirigés vers plusieurs continents, via des serveurs informatiques qui interagissent entre eux. Autant de rebonds sur des machines, rendant la piste des attaquants difficile à suivre.

Toutefois, des empreintes laissées sur internet permettent aux agents du FBI de localiser des serveurs situés en Côte d'Ivoire. Signe de la gravité de la cyberattaque, les fins limiers du web américain débarquent à Abidjan.

Sur place, après une séance de travail avec l'équipe d'experts en sécurité informatique du CI-CERT (Côte d'Ivoire – Computer emergency response team), le FBI parvient à identifier à partir d'une liste d'adresses IP, des entreprises ivoiriennes, dont les machines infectées, sont utilisées à leur insu par des hackers basés en Thaïlande, pour lancer des offensives contre le SI de la Banque centrale des Etats-Unis d'Amérique.

Ce n'est pas le scénario d'un film américain, mais une réelle attaque informatique qui s'est déroulée dans le premier trimestre de l'année 2013, et qui a été décrite à CIO Mag par Jean-Marie Nicaise Yapoga, chef de service du CI-CERT, alors responsable technique adjoint. Pointant la vulnérabilité des entreprises qui s'exposent à des risques dus au non-respect des bonnes pratiques en matière de cybersécurité (Cf. CIO Mag N°29 – décembre 2013/janvier 2014).

L'expertise du CERT ivoirien dans cette affaire a permis aux entreprises infiltrées de limiter les dégâts et de réduire le coût du retour à un fonctionnement normal. Mais elle rappelle surtout l'essentiel de sa mission : assurer, au niveau local, la fonction de point focal pour toutes les questions de cybersécurité.

Des couches de sécurité sans protection suffisante

Vu l'ampleur des menaces sur les fleurons de l'économie ivoirienne, un pan de la mission de sensibilisation du CI-CERT est toujours orientée vers les chefs d'entreprise. Moins réceptives à l'idée d'investir dans le recrutement d'un responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI), nombre d'entreprises empilent en effet des couches de sécurité (pare-feu, anti-virus, etc.), qui n'offrent souvent pas de protection suffisante.

Une situation que le chef de service déplore dans la parution de CIO Mag susmentionnée : « C'est lorsqu'elles (ces entreprises) doivent faire face à des incidents informatiques qu'elles se rendent compte de l'importance de la cybersécurité. Malheureusement, entre l'alerte et le temps mis pour rétablir le réseau, l'entreprise peut avoir déjà perdu plusieurs millions de FCFA. »

Partenariat public/privé



Côte d'Ivoire – Computer emergency response team.

Aujourd'hui, le CI-CERT peut se vanter d'avoir favorisé le recrutement de RSSI dans des entreprises de télécommunications. « On en retrouve également au sein des banques et de plusieurs groupes d'entreprises », révélait l'analyste-administrateur de sécurité des SI.

Pour limiter les incidents informatiques, le CERT ivoirien organise des ateliers et séminaires de formation, notamment avec les directeurs de système d'information (DSI) et les RSSI. Objectif ? Créer un partenariat public/privé destiné à poser des actions de prévention. C'est-à-dire, diffuser des bulletins d'information et des avertissements, et établir un réseau d'information et d'alerte gouvernementale sur les attaques et les menaces.

Au cours de ces rencontres, les responsables informatiques et de cybersécurité sont briefés sur les menaces répertoriées sur le cyber espace national mais également sur les types d'attaques rapportées au CI-CERT par ses partenaires internationaux : IMPACT (Organisation internationale de lutte contre les cyber-menaces) et la communauté des CERT étrangers.

La nécessité de se doter d'un CERT

En Côte d'Ivoire, la nécessité de se doter d'un CERT (Computer incident response team) a été perçue dès 2009. Dans un contexte où l'image du pays était fortement écorchée sur le plan international du fait des nombreux cas de défacement de sites web gouvernementaux et de cyberescroquerie.

Hormis les pertes financières provoquées par ces actes de piratage avérés, d'autres conséquences majeures ont été enregistrées : « Adresse IP ivoiriennes mises sur des listes noires ; achats en ligne interdits avec IP des FAI ivoiriens sur les plateformes telles que PayPal et Yahoo », peut-on lire dans un document dont CIO Mag a reçu copie.

C'est donc pour faire face à la récurrence de ces incidents qui constituent une menace, à la fois sur l'économie et la notoriété du pays que le CI-CERT a vu le jour, en 2009. Depuis leurs bureaux situés à l'époque dans la commune du Plateau, en plein centre des affaires, cinq ingénieurs informaticiens se sont activés à écrire les premières pages du CI-CERT.

Sous tutelle de l'Autorité de régulation des télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI), leurs actions consistaient à lutter contre la cyberescroquerie et à émettre des alertes et annonces de sécurité.

Plus de 40 000 incidents traités au 1^{er} semestre 2015

Aujourd'hui, cette structure joue pleinement son rôle de cyber pompiers de l'Etat avec une quinzaine d'ingénieurs menant une série d'activités regroupées en deux axes :

- Protection du cyber espace national avec un portefeuille de services réactifs (alertes et avertissements, traitement d'incidents, coordination de traitement de vulnérabilité, etc.) et proactifs (annonces, veille technologique, détection d'intrusion, partage d'informations), ainsi qu'un service de management de la qualité de la sécurité orienté sur la sensibilisation, la formation et la consultance.
 - Lutte contre la cybercriminalité dans le cadre de la Plateforme de lutte contre la cybercriminalité (PLCC) grâce à une convention de partenariat entre l'ARTCI et la Police nationale.
- Au cours du premier semestre de 2015, le CI-CERT a collecté et traité 40 264 incidents de sécurité informatique, envoyé 145 bulletins et avis de sécurité et participé aux cyberdrill UIT-IMPACT et OIC-CERT, traduisant son leadership sur le cyber espace national.

Article original de CIO-Mag



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphoniques, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Le Net Expert
INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en
Protection des Données Personnelles

[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Cyberattaque : quand le FBI débarque à Abidjan | CIO MAG

La Loi de Programmation

**militaire au secours de la
sécurité des systèmes
d'information des opérateurs
d'importance vitale**

	La Loi de Programmation militaire au secours de la sécurité des systèmes d'information des opérateurs d'importance vitale
---	--

Pour faire face aux nouvelles menaces cyber et répondre aux besoins de la sécurité nationale, les opérateurs d'importance vitale (OIV), dont le bon fonctionnement est indispensable à celui de la Nation, ont mis en œuvre depuis le 1er juillet 2016, pour les premiers d'entre eux, des mesures relatives à la sécurisation de leurs systèmes d'information. Ces mesures sont définies par l'article 22 de la Loi de Programmation militaire (LPM) qui a introduit les articles L. 1332-6-1, L. 1332-6-2, L. 1332-6-3, L. 1332-6-4, L. 1332-6-5, L. 1332-6-6 du Code de la défense.

La France est le premier pays à s'appuyer sur la réglementation pour définir un dispositif efficace de cybersécurité de ses infrastructures critiques, qui sont indispensables au bon fonctionnement et à la survie de la Nation.

A partir du 1^{er} juillet 2016, l'entrée en vigueur d'une première vague d'arrêtés a marqué la mise en place effective de ce dispositif pour les secteurs d'activité suivants « produits de santé », « gestion de l'eau » et « alimentation ». D'autres arrêtés seront progressivement publiés au cours de l'année 2016.

Ces arrêtés sectoriels, signés par le Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale par délégation du Premier ministre, fixent les critères d'application des mesures relatives à la sécurité des systèmes d'information des OIV [J. Barnu Quelles conséquences pour les OIV] notamment :

- les règles de sécurité, à la fois organisationnelles et techniques, sécurisent l'accès et la gestion des systèmes d'information ciblés. Elles prennent aussi en compte les spécificités de chaque secteur, leurs enjeux et contraintes ainsi que leur niveau de maturité en matière de sécurité du numérique.
- les modalités d'application des autres mesures avec l'identification des systèmes d'information d'importance vitale (SIIV), la notification d'incidents de sécurité et les contrôles pour suivre la mise en place du dispositif.

Tout savoir sur la sécurité des systèmes d'information des OIV avec une nouvelle rubrique dédiée.

Un nouvel espace d'information dédié à la sécurité des systèmes d'information des OIV est dès aujourd'hui en ligne sur le site Internet de l'ANSSI.

Cette rubrique « OIV » est accessible depuis l'onglet « administration » et « entreprise », en page d'accueil.

Elle a été conçue pour être à la fois :

- un espace de ressources pratiques pour les opérateurs impactés, directement ou indirectement, par le dispositif français de cybersécurité des OIV ;
- un espace d'information pour un public intéressé par le dispositif français de cybersécurité des infrastructures critiques.

Article original de ANSSI



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Renforcer la sécurité des systèmes d'information des opérateurs d'importance vitale avec la publication des premiers arrêtés sectoriels | Agence

Alerte : un malware Android commandé par... Twitter



Alerte :
un
malware
Android
commandé
par...
Twitter

Les concepteurs du malware Android Twittor se servent du réseau social pour envoyer des instructions à la souche infectieuse. Une technique plus furtive que les classiques serveurs de commande et contrôle.

L'éditeur d'antivirus Eset affirme avoir découvert le premier malware commandé... par des tweets. Selon la société slovaque, Android/Twittor est une application Android malveillante, probablement diffusée par SMS ou via des URL piégées, qui masque sa présence et se connecte à un compte Twitter dans l'attente d'instructions. Ces dernières peuvent le conduire à télécharger une autre app malveillante ou à changer de compte Twitter de contrôle. Actuellement, selon Eset, Twittor sert à importer différentes versions d'un malware bancaire. Mais pourrait tout aussi bien passer au ransomware...

« *Utiliser Twitter plutôt que des serveurs de commande et contrôle (C&C) est plutôt innovant pour un botnet Android* », souligne Lukas Stefanko, le chercheur d'Eset qui a mis au jour cette nouvelle souche infectieuse. L'objectif des cybercriminels est, comme l'indique ce chercheur, de constituer un réseau de machines esclaves, soit un botnet. Le point faible des constructions de ce type réside souvent dans l'envoi régulier d'instructions aux éléments de ce réseau, des communications susceptibles de révéler l'existence du botnet. Par ailleurs, les serveurs C&C constituent le maillon faible des botnets : si les autorités les localisent et parviennent à les fermer, c'est tout le réseau criminel qui s'effondre.

Passer d'un compte Twitter à un autre

Autant de raisons qui pourraient avoir poussé les concepteurs de Twittor à complexifier les techniques de communication entre les machines esclaves et l'entité les contrôlant, selon Eset. En plus de l'emploi de Twitter, les cybercriminels chiffrent leurs messages et utilisent des topologies complexes pour leur architecture de C&C, avance l'éditeur. « *Ces canaux de communication sont difficiles à mettre au jour et encore plus difficiles à bloquer totalement*, reprend Lukas Stefanko. *De l'autre côté, il est très simple pour les escrocs de rediriger les communications vers un compte nouvellement créé.* » Et pas de risque de voir la police fermer purement et simplement Twitter pour ce motif...

Dans l'univers Windows, dès 2009, un botnet a eu recours à Twitter, fondé seulement 3 ans auparavant, pour envoyer des instructions. Mais Twittor est bien le premier malware créateur de bot commandé via le réseau social.

Article original de Reynald Fléchaux



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Inédit : un malware
Android commandé par... Twitter

Pourquoi le Conseil d'État autorise une exploitation de données saisies via l'état d'urgence ?



Pourquoi le
Conseil
d'État
autorise une
exploitation
de données
saisies via
l'état
d'urgence ?

Alors que le tribunal en première instance avait jugé que les éléments n'étaient pas réunis pour justifier une telle procédure extra-judiciaire, le Conseil d'État a autorisé la police à exploiter des données informatiques saisies à Roubaix chez un suspect ayant fait l'objet d'une perquisition administrative.

À la suite de l'attentat de Nice, le gouvernement a réintégré en juillet dernier dans le dispositif de l'état d'urgence la possibilité pour la police de procéder à la saisie de matériels ou données informatiques présentes ou accessibles sur les lieux d'une perquisition administrative. Mais conformément aux préconisations du Conseil constitutionnel, il l'a fait en assortissant cette entorse à la vie privée et au droit de propriété d'un certain nombre de garanties minimales.

En particulier, il est désormais précisé que de tels matériels et données ne peuvent être saisis que « si la perquisition révèle l'existence d'éléments, notamment informatiques, relatifs à la menace » que représenterait la personne visée. Par ailleurs, les policiers ne peuvent rien faire des données saisies sans l'autorisation d'un juge des référés d'un tribunal administratif, qui a 48 heures pour donner son aval.



Or Nextinpact rapporte que le ministère de l'intérieur a dû faire appel d'une décision défavorable du tribunal administratif de Roubaix, pour avoir le droit d'exploiter les données saisies chez un suspect. Sur place, la perquisition et la fouille des données informatiques accessibles n'avait apporté strictement aucun élément matériel permettant d'étayer une éventuelle infraction pénale du justiciable. Le juge de première instance en avait donc déduit qu'il ne pouvait pas autoriser l'exploitation des données injustement saisies.

Ce faisant, le juge restait dans l'esprit de l'avis du Conseil constitutionnel, qui s'opposait aux saisies et exploitations de données « alors même qu'aucune infraction n'est constatée ».

L'INTÉRESSÉ A INDIQUÉ COMMUNIQUER AVEC EUX AU MOYEN DE SON TÉLÉPHONE PORTABLE, EN USANT NOTAMMENT DE MESSAGERIES INSTANTANÉES OU CRYPTÉES

Mais le Conseil d'État, lui, en reste à une lecture plus littérale de ce que le gouvernement a écrit dans la nouvelle loi, qui n'a pas été soumise au Conseil constitutionnel. Celle-ci ne demande pas qu'une infraction soit constatée, mais uniquement que la perquisition « révèle l'existence d'éléments », matériels ou non, relatifs à la menace. C'est beaucoup plus vague.

Or la haute juridiction administrative note dans **son ordonnance (.pdf)** que « l'intéressé a déclaré au cours de la perquisition être resté en contact avec quatre amis de Roubaix, qu'il a nommé désignés, partis en Syrie et en Irak pour y mener le djihad », et qu'il « a indiqué communiquer avec eux au moyen de son téléphone portable, en usant notamment de messageries instantanées ou cryptées ». Ces déclarations sont donc en elles-mêmes des éléments relatifs à la menace que pourrait représenter l'individu, qui justifient d'autoriser l'exploitation des données saisies.

UNE OBLIGATION DE RESTITUTION SOUS 15 JOURS

Cette affaire fera certainement redire aux avocats qu'il est toujours primordial de garder le silence, mais il faut noter que le suspect semble pleinement coopératif, et qu'il a accepté que ses données soient inspectées. Il a peut-être préféré que son innocence soit ainsi vérifiée, plutôt que sa présomption d'innocence reste, dans l'esprit des services de renseignement, une présomption de culpabilité.

Selon le PV de perquisition, la police avait procédé à la saisie d'« un ordinateur de marque ACER et de son chargeur, d'un téléphone portable de marque Apple et de son chargeur, d'une clef USB rouge de marque Emtec d'une capacité de 16 Gb, d'une clé USB noire de marque Verbatim d'une capacité de 16 Gb, d'une carte SD de marque Viking d'une capacité de 512 Mb et d'une carte SD de marque Sandisk d'une capacité de 8 Gb ».

Selon les termes de la loi, l'ensemble de ces matériels doivent être retournés à leur propriétaire dans les 15 jours suivant l'autorisation (délivrée ici par ordonnance du 23 août), sans prorogation motivée ou découverte d'éléments probants. Les données non pertinentes devront être détruites sous un délai de 3 mois.

Article original de Guillaume Champeau



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Pourquoi le Conseil d'État autorise une exploitation de données saisies via l'état d'urgence – Politique – Numerama

Comment se prémunir de la cybercriminalité, ce risque sur Internet pour les particuliers et les professionnels ?



La police recommande, de nombreuses attaques ciblent les particuliers mais aussi les entreprises et les administrations. Elles visent à obtenir des informations personnelles afin de les exploiter ou de les revendre (données bancaires, identifiants de connexion à des sites marchands, etc.). **hameçonnage (phishing)** et **«rançongiciel» (ransomware)** sont des exemples connus d'actes malveillants portant préjudice aux internautes.

Pour s'en prémunir, des réflexes sages s'imposent.

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES D'ATTAQUES ?

Attaque par hameçonnage (phishing)

Le hameçonnage, phishing en l'anglais, est une technique malveillante très courante sur Internet. L'objectif : opérer une usurpation d'identité afin d'obtenir des renseignements personnels et des identifiants bancaires pour en faire un usage criminel.

1. Le cybercriminel se « déguise » en un tiers de confiance (banque, administration, fournisseur d'accès à Internet...) et diffuse un mail frauduleux, ou contamine une pièce jointe piégée, à une large liste de contacts. Le mail invite les destinataires à mettre à jour leurs informations personnelles (et souvent bancaires) sur un site internet falsifié vers lequel ils sont redirigés.

2. Le site comprend un nombre et un contenu de contacts et augmente les chances que l'un des destinataires se sente concerné par le message diffusé.

3. De son côté, il est redirigé vers le site falsifié qui va recueillir l'ensemble des informations qu'il recueille.

4. Les informations sont alors mises à disposition du cybercriminel qui n'a plus qu'à faire usage des identifiants, mots de passe ou données bancaires récupérées.

Voici la vidéo de la Blockchain sur le phishing (CC-BY – partenaire ANSSI)

Pour s'en prémunir :

- N'avez pas une confiance aveugle dans le nom de l'expéditeur de l'e-mail. Au moindre doute, n'hésitez pas à contacter l'expéditeur par un autre biais.
- Méfiez-vous des pièces jointes, elles pourraient être contaminées. Au moindre doute, n'hésitez pas à contacter l'expéditeur pour en connaître la teneur.
- Ne répondez jamais à une demande d'informations confidentielles par mail.
- Pensez votre accès au-dessus des liens, faites attention aux caractères accablés dans la liste ainsi qu'à la qualité du français ou de la langue pratiquée par votre interlocuteur (ex : orthographe).

Pour aller plus loin, n'hésitez pas à consulter la page sur les conseils aux usagers qui reprend les bonnes pratiques à mettre en place pour sécuriser ses équipements et ses données.

Attaque par «rançongiciel» (ransomware)

Les rançongiciels sont des programmes informatiques malveillants de plus en plus répandus (ex : Locky, TeslaCrypt, Cryptolocker, etc.). L'objectif : chiffrer des données puis demander à leur propriétaire d'envoyer de l'argent en échange de la clé qui permettra de les déchiffrer.

1. Le cybercriminel diffuse un mail qui contient des pièces jointes et / ou des liens piégés. Le corps du message contient un message correctement rédigé, parfois en français, qui demande de payer rapidement une facture par exemple.

2. De son côté, le logiciel est téléchargé sur l'ordinateur et commence à chiffrer les données personnelles : les documents bureautiques (doc, xls, pdf, etc.), les photos, les vidéos, les vidéos, etc.

3. Les fichiers données indisponibles, un message s'affiche pour exhorter le versement d'une rançon, payable en bitcoins ou via une carte prépayée, en échange de la clé de déchiffrement. Attention, rien n'indique que le déchiffreur en question soit efficace !

Pour s'en prémunir :

- N'avez pas une confiance aveugle dans le nom de l'expéditeur de l'e-mail. Au moindre doute, n'hésitez pas à contacter l'expéditeur par un autre biais.
- Méfiez-vous des pièces jointes et des liens dans les messages dont la provenance est douteuse. Au moindre doute, n'hésitez pas à contacter l'expéditeur pour en connaître la teneur.
- Effectuez des sauvegardes régulièrement sur des périphériques externes.
- Mettez à jour régulièrement tous vos principaux logiciels en privilégiant leur mise à jour automatique.

Pour aller plus loin, n'hésitez pas à consulter la page sur les conseils aux usagers qui reprend les bonnes pratiques à mettre en place pour sécuriser ses équipements et ses données.

VOUS ÊTES VICTIME D'UN RANSOMWARE OU DE FISHING ?

Recrutez à une entreprise de cybersécurité, appelez-les. Appelez d'un service de Police nationale ou de Gendarmerie nationale ou bien adressez un courrier au Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance compétent.

Maintenez-vous de tous les renseignements suivants :

- Références de la loi (des transferts) d'argent effectués
- Références de la loi (des personnes) contactées : adresse de messagerie ou adresse postale, pseudos utilisés, numéros de téléphone, fax, copie des courriels ou courriers échangés.
- Numéro compte de votre carte bancaire après avoir eu paiement : référence de votre banque et de votre compte, et copie du relevé de compte bancaire ou appareil le débit frauduleux.
- Tout autre renseignement pouvant aider à l'identification de l'auteur

Des services spécialisés se chargent ensuite de l'enquête :

- **Police nationale** : l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC) qui dépend de la Sous-direction de lutte contre la cybercriminalité (SDCL) : 02 47 64 97 33
- **Gendarmerie nationale** : le centre de lutte contre les criminalités numériques (CLCN) du Service Central de Renseignement Criminel (SCRC) cybergendarmerie.interieur.gouv.fr
- **Préfecture de police** : la Préfecture de police de Paris, de la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) et des Equipes de la Brigade d'enquête sur les Fraudes aux technologies de l'information (BEFTI) compétente uniquement pour Paris et petite couronne (75, 92, 93 et 94) : 01 40 70 07 50

Article original de gouvernement.fr

Original de l'article mis en page : Cybercriminalité | Gouvernement.fr

Alerte : Twitter pour Android infecté par un Cheval de Troie



Alerte :
Twitter
pour Android
infecté par
un Cheval de
Troie

ESET découvre le premier botnet sous Android qui contrôle Twitter

Les chercheurs ESET ont découvert une porte dérobée sous Android qui contient un Cheval de Troie et qui est contrôlée par des tweets. Détecté par ESET comme étant Android/Twittoor, **il s'agit de la première application malveillante utilisant Twitter** au lieu d'une commande et d'un contrôle traditionnel de serveur (C&C).

Après son lancement, le Cheval de Troie cache sa présence sur le système et vérifie le compte Twitter défini par intervalle régulier pour les commandes. Sur la base des commandes reçues, il peut soit télécharger des applications malveillantes, soit basculer le serveur C&C d'un compte Twitter à un autre.

« L'utilisation de Twitter pour contrôler un botnet est une étape innovante pour une plateforme Android », explique Lukáš Štefanko, malware researcher chez ESET et qui a découvert cette application malicieuse.

Selon Lukáš Štefanko, les canaux de communication basés sur des réseaux sociaux sont difficiles à découvrir et impossible à bloquer entièrement – alors qu'il est extrêmement facile pour les escrocs de rediriger les communications vers un autre compte de façon simultanée.

Twitter a d'abord été utilisé pour contrôler les botnets de Windows en 2009. « En ce qui concerne l'espace Android, ce moyen de dissimulation est resté inexploité jusqu'à présent. Cependant, nous pouvons nous attendre à l'avenir à ce que les cybercriminels essayent de faire usage des statuts de Facebook ou de déployer leurs attaques sur LinkedIn et autres réseaux sociaux », prévoit Lukáš Štefanko.

Android/Twittoor est actif depuis juillet 2016. Il ne peut pas être trouvé sur l'un des app store officiels d'Android (selon Lukáš Štefanko) mais il est probable qu'il se propage par SMS ou via des URL malveillantes. Il prend l'apparence d'une application mobile pour adulte ou d'une application MMS mais sans fonctionnalité. Plusieurs versions de services bancaires mobiles infectés par un malware ont été téléchargées. Cependant, les opérateurs de botnet peuvent commencer à distribuer d'autres logiciels malveillants à tout moment, y compris des ransomwares selon Lukáš Štefanko.

Twittoor est le parfait exemple de l'innovation des cybercriminels pour leur business. Les utilisateurs d'Internet devraient continuer à protéger leurs activités avec de bonnes solutions de sécurité valables pour les ordinateurs et les appareils mobiles », conclut Lukáš Štefanko.

Source : ESET

Pour protéger vos équipements, nous recommandons l'application suivante :



Anti-Phishing
Filtrage des appels et SMS
Antivol
Localisation GPS

PROTEGEZ LES MOBILES

[Cliquez ici](#)



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique;
- Formations et conférences en cybercriminalité;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés);
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

La vitesse de votre Wi-Fi

sera bientôt multipliée par 3



La vitesse
de votre
Wi-Fi sera
bientôt
multipliée
par 3

Des chercheurs du MIT ont mis au point un système qui coordonne différents points d'accès Wifi environnants pour palier la congestion du trafic.

Des chercheurs du CSAIL (Computer Science and Artificial Intelligence Lab au Massachusetts Institute of Technology) ont développé une technique qui améliore grandement les performances du Wifi et des communications sans fil plus généralement.

Ezzeldin Hamed, Hariharan Rahul, Mohammed Abdelghany et Dina Katabi présentent leurs travaux dans le cadre du ACM SIGCOMM 16 (Association for Computing Machinery's Special Interest Group on Data Communications), qui se tient au Brésil (à Florianópolis) jusqu'au 26 août. Ils entendent palier les risques de congestion qui peuvent survenir dans un réseau sans fil traditionnel quand deux points d'accès rapprochés émettent à la même fréquence risquant de causer des interférences.

Aujourd'hui, la solution pour éviter ces interférences consiste à traiter les requêtes les unes après les autres, ce qui restreint inévitablement l'envoi des données (même si, à haute fréquence de traitement, cela ne se perçoit pas tant que le point d'accès n'est pas saturé de connexions). Un peu comme si les supermarchés n'étaient équipés que d'une seule caisse obligeant les consommateurs à d'interminables queues pour payer leurs achats (même si la caissière est super rapide...). Les scientifiques du MIT ont donc envisagé une autre approche visant à coordonner de multiples points d'accès sans fil à la même fréquence sans créer d'interférences.

Utiliser efficacement le spectre disponible

« Dans le monde sans fil d'aujourd'hui, vous ne pouvez pas résoudre le problème de la contraction du spectre en multipliant les émetteurs, car ils continueront d'interférer les uns avec les autres, explique Ezzeldin Hamed, selon des propos repris par le site de news du MIT. La réponse tient dans une coordination de tous les points d'accès afin d'utiliser efficacement le spectre disponible. » Et cette réponse se traduit par la mise au point du **dispositif MegaMIMO 2.0**, un boîtier de la taille d'un routeur traditionnel qui embarque processeur, système de traitement radio temps réel, émetteur-récepteur et, surtout, algorithmes maison. Ces derniers génèrent un signal qui permet à de multiples émetteurs indépendants de transmettre des données sur la même ressource hertzienne à plusieurs points d'accès indépendants sans interférer les uns avec les autres grâce à une synchronisation de leur phase d'ondes. Autrement dit, une sorte de réseau MIMO distribué que nombre d'ingénieurs tenaient jusqu'à présent pour difficile à mettre au point. Mais l'équipe du CSAIL a fait une démonstration de l'efficacité du MegaMIMO 2.0, via une simulation de quatre ordinateurs portables en mouvement dans une salle de réunion. Il en ressort une augmentation des débits de 330 % par rapport à un système Wifi traditionnel (et même par rapport à leurs premiers travaux, MegaMIMO, présentés en 2012 et dans lesquels l'utilisateur devait fournir manuellement les informations sur les différentes fréquences). Sans oublier un doublement de la portée du signal. MegaMIMO permet même d'adapter le signal en fonction des obstacles environnants (par exemple lorsque quelqu'un se positionne entre l'émetteur et le récepteur).

Applicable aux réseaux mobiles

Les chercheurs entendent poursuivre leurs travaux pour parvenir à coordonner des dizaines de routeurs sans fil afin de gérer toutes ces ressources comme une seule, ce qui devrait encore démultiplier les performances. Mais le système vise avant tout à palier les risques de congestion du réseau alors que ses usages progressent beaucoup plus vite que la disponibilité des ressources hertziennes.

Dans l'absolu, le MegaMIMO pourrait en effet parfaitement s'appliquer aux réseaux cellulaires. Et permettrait d'assurer des services mobiles de qualité dans les endroits particulièrement fréquentés, comme les stades lors des événements sportifs, les gares les jours de grève ou lors d'incidents de circulation des transports, etc. En attendant, les campus et grandes entreprises pourraient être les premiers à adopter le MegaMIMO pour fournir des accès Wifi efficaces... si le système est commercialisé un jour.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : MegaMIMO 2.0, le système qui multiplie par 3 les performances du Wi-Fi

Un vendeur d'armes du Black Market jugé



Le vendeur d'armes Gun Runner arrêté et jugé. Il revendait dans le black market pistolets et armes de guerre.

Je vous ai souvent parlé de ce vendeur d'armes du black market baptisé GunRunner. Ce commerçant du dark web commercialisait Glockes, Uzi et pistolet Walthers, celui de James Bond, comme un boulanger vend des petits pains. Arrêté et jugé en juin dernier, Michael Andrew Ryan, a été traqué par l'ATF, l'agence en charge du contrôle des armes et explosifs sur le sol de l'Oncle Sam.

Gun Runner a oublié que l'ATF possédait un service de renseignement plutôt costaud et des bases de données qui feraient pâlir les amateurs de Big Data. Bilan, même si Michael Andrew Ryan limait les numéros de série, l'ATF a pu remonter au vendeur et à l'historique de ses produits vendues dans le black market. Il vendait son arsenal via son domicile du Kansas. Il revendait ses armes dans plusieurs boutiques, dont le shop Reloaded. Il a plaidé coupable. Il risque tout de même une peine maximale de 10 ans de prison et jusqu'à 250 000 \$ d'amende.

Ryan connaîtra son sort le 12 Septembre. Je doute qu'il passe Noël chez lui avec les matériels et les munitions qu'il a pu vendre : Beretta 9 mm, Taurus .38, Uzi, ...

En novembre 2015, je vous parlais d'un autre vendeur de 48 ans qui a proposé 32 armes dans le dark web à des Suédois et Australiens. Selon une étude réalisée par un professeur de l'Université Carnegie Mellon, la vente illégale d'armes à feu représenterait moins de 3% des négociations dans les boutiques du Dark Web. Il faut dire aussi qu'avec les centaines de boutiques fourguant des milliers de drogues, le chiffre ne veut pas dire grand-chose.

Article original de Damien Bancal



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (Investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : ZATAZ Black market : un vendeur d'armes jugé – ZATAZ

Pokémon Go, le nouveau jeu favori des spammeurs



Pokémon
Go, le
nouveau
jeu
favori
des
spammeurs

La distribution de malwares à travers Pokémon Go est aujourd’hui supplantée par des campagnes de spam par SMS.

Pokémon Go, le jeu star de l’été qui fait exploser les revenus de son concepteur Niantic et des stores d’applications (il aurait généré plus de 200 millions de dollars en un mois avec 100 millions de téléchargements), est une aubaine pour les pirates. Lesquels n’hésitent pas à profiter de la popularité du jeu de réalité augmentée pour multiplier les tentatives d’arnaques.



Captures du SMS et du site vers lequel renvoie le lien.

AdaptiveMobile, société spécialisée dans la sécurité mobile, relève aujourd’hui une campagne de spam par SMS invitant les destinataires à se rendre sur un faux site baptisé Pokemonpromo.xxx. La campagne semble se concentrer pour l’heure sur les joueurs d’Amérique du Nord. « *Il s’agit d’un site de phishing sophistiqué qui imite fidèlement le vrai site Pokémon GO. Il prétend fournir à l’utilisateur des fonctionnalités supplémentaires au jeu s’il référence 10 de ses amis (susceptibles d’être à leur tour spammés)* », indique AdaptiveMobile dans un billet de blog daté du 17 août. Le site, signalé pour ses activités de phishing, n’est plus actif aujourd’hui.

Multipliation des campagnes de spam

Mais ce n’est pas le seul dans le genre. Une autre campagne de phishing par SMS propose par exemple 14 500 Pokecoins (la monnaie virtuelle du jeu utilisée pour des achats internes) pour 100 points collectés et pointe vers d’autres sites de spam (dédiés ou non au jeu de Niantic) depuis une URL raccourcie. Citons par exemple Pokemon.vifppoints.xxxx ou Pokemon Generator... Autant de sites qui cherchent à leurrer l’utilisateur en l’invitant à fournir ses identifiants de connexion. Des sites promus par SMS comme depuis les réseaux sociaux et autres forums dédiés à Pokémon Go, précise le fournisseur de solutions de protection pour mobiles.

Autant de campagnes malveillantes qui ne se tariront pas avant que la popularité du jeu ne commence à décliner, estime AdaptiveMobile. D’ici là, les utilisateurs sont invités à redoubler de prudence, surtout s’ils reçoivent un message (SMS ou autre) accompagné d’un lien vers un site web. « *Méfiez-vous des messages SMS non sollicités que vous recevez et qui mentionnent l’application* », rappelle l’entreprise dans son billet.

Les campagnes de spam ne sont pas les seuls dangers qui guettent les joueurs de Pokémon Go. Mi juillet, les cybercriminels profitaient de l’absence du jeu dans les stores de certains marchés, dont la France, pour distribuer le fichier .APK de la version Android de l’application. Fichier évidemment compromis par le malware DroidJack (ou SandroRAT) qui ouvrait grandes les portes du système infecté aux attaquants. Plus récemment, début août, l’Anssi (Agence nationale de la sécurité des systèmes d’information) y allait de son grain de sel en alertant sur les risques liés à Pokémon Go. De quoi nous gâcher l’envie de jouer...

Article original de Christophe Lagane



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Pokémon Go, le nouveau jeu favori des spammeurs

Comment être payé pour lancer des attaques informatiques de type DDoS



Comment être payé pour lancer des attaques informatiques de type DDoS

Déjà que lancer des DDoS était accessible au premier idiot du village, voilà que maintenant, il pourrait être possible de les payer pour leurs attaques.

Le DDoS, une plaie du web qui a pour mission de bloquer un serveur à coups de connexions de masse. Un Déni Distribué de Service, c'est un peu comme déverser des poubelles devant l'entrée d'une maison, plus personne ne peut rentrer, plus personne ne peut en sortir. Deux chercheurs américains viennent de rajouter une couche dans ce petit monde fou-fou des DDoSeurs : payer les lanceurs d'attaques.

Eric Wustrow de l'Université du Colorado et Benjamin VanderSloot de l'Université du Michigan se sont lancés dans la création d'une crypto-monnaie, comme le bitcoin, qui pourrait rémunérer les lanceurs de DDoS. Ils ont baptisé leur « idée » : DDoSCoin. Sa mission, récompenser les participants à des dénis de service distribués (DDoS). Cette « monnaie » ne fonctionne que lorsque l'ordinateur de la cible a le TLS activé (Security Layer Transport), un protocole de chiffrement pour les communications Internet sécurisée.

Créer une monnaie qui permet aux « mineurs » de prouver leur participation à un DDoS vers un serveur web ciblé peut paraître bizarre. Les deux étudiants cherchent des méthodes pour contrer et remonter ce type d'attaque.

Article original de Damien Bancal

Vous comprendrez que le titre de cet article n'a pas pour but de vous inciter à utiliser cette technique, mais plutôt de vous faire découvrir qu'elle existe pour l'anticiper.

Denis Jacopini



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Être payé pour lancer des DDoS – Data Security BreachData Security Breach